

Procès-Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale
Samedi 17 septembre 2016, de 9h30 à 16h30
A Marignane, hôtel Best Western

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

Diffusion (PV +2 annexes) : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information (PV sans annexe) : Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Grande Aquitaine:	Eric HEBERT
Bretagne, Pays de la Loire :	Olivier BELAUD
Centre :	Eric BUISSEZ
Corse :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	Hervé VILLALBA
Grand Est :	Yves GAERTNER
Guadeloupe :	Yvon FAUVEL
Ile de France, Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyénées Méditerranée:	Bernard FABIANI
Martinique :	Yvon FAUVEL
Nouvelle Calédonie :	Jean-Marc MASSON
Hauts de France :	François DESPRETS
Pays Normands :	Bertrand MARTIN
Polynésie Française :	René CAVALLO
Provence :	Claude DUBOC
Auvergne, Rhône, Alpes :	Anne-Solange DESSERTINE
Bourgogne Franche-Comté :	Anne-Solange DESSERTINE
Ile de La Réunion :	Pascal CHAUVIERE

Sont également présents :

Jean-Pierre VIGNOCCHI, Vice-Président de la CTN
Daniel HURON, Premier suppléant de la CTN
René CAVALLO, Trésorier de la CTN
Jean-Noël TRUCCO, Délégué du Collège des IN
Pascal CHAUVIERE, Référent Handisub et Recycleurs
Laurent MARCOUX, Référent CMPN
Bertrand MARTIN, Référent Développement Durable

Les Instructeurs Nationaux et Instructeurs Nationaux Stagiaires :

Dominique BISCARAT, IN
Jean-Marc CHAREL, IN
Michel DENAIS, IN
Gérard DEPIT, IN
Marjorie DUPRE-POIGET, INS
Camille GELEBART, IN
Jean-Claude JONAC, IN
Jean-Paul MARTEAU, IN
Pascal MONESTIEZ, IN
Thierry NOEL, IN
Guy ZONBERG, IN

Sont excusés :

Richard THOMAS, DTN

La réunion est animée par Jo VRIJENS, président de la CTN.

1 Mot du Président

Jo VRIJENS souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.
Il souligne la présence de Laurent MARCOUX en tant que nouveau représentant de la CMPN.

2 Approbation du PV de la réunion de CTN du 21 mai 2016

Le procès-verbal de la réunion de la CTN du 21 mai 2016 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3 Informations, remarques et retours du CDN

Cartes PA20 et PE40 :

Les cartes de certification PA20 et PE40 disposant du verso CMAS sont à présent entrées en vigueur.

Suppression de temps limite au baptême Handisub :

Jo VRIJENS indique que dans la mesure où ce sujet impacte le règlement médical, le CDN attend la proposition de la CMPN.

RSE :

La nouvelle mouture de la RSE a été adoptée par le CDN. Jo VRIJENS rappelle à ce sujet que la RSE avait été également mise en suspens à la Marine Nationale suite à un accident. Cette dernière est depuis entrée en contact avec la FFESSM et se dirige a priori vers la remise en place de cette épreuve comprenant le plupart des modalités d'organisation mises en place par la FFESSM.

Par ailleurs, certains centres de formation nationaux évoquent le fait que mouiller un bateau à 35m au lieu de 30m peut poser problème. Jo VRIJENS remarque tout de même qu'à l'époque de la remontée ballon de 40m, disparue depuis, les bateaux étaient systématiquement mouillés sur 40m... Ce point reste donc pour le moment à l'étude.

Approbatons du CDN :

Ont été adoptés par le CDN :

- La descente dans le bleu et vidage de masque au GP-N4,
- Les modifications du cursus INS,
- Les évolutions du TIV,
- La modification de l'insertion des plongeur pro marine en tant que Niveau 3,
- Le report de la formation de formateurs de formateurs recycleur au niveau régional plutôt que national.

Infos :

La modification des régions est en cours : notamment la région Bourgogne Franche Comté a été créée, la Présidente en est Myriam ZIANE et le Président de CTR Jean-Marie VINATIER.

TIV :

La mise en place informatique est prévue pour fin octobre / début novembre 2016.

Le recyclage part à partir du 1^{er} janvier 2016, en conséquence les TIV délivrés avant le 1^{er} janvier 2016 doivent être recyclés avant le 1^{er} janvier 2021, et les TIV délivrés après le 1^{er} janvier 2016 se verront recycler 5 ans après. Les 2 ans de délai courent quant à eux à partir du moment où la mise en place du système informatique fédéral sera en place.

Descente à 50 mètres au MF2 :

De plus en plus de personnes s'interrogent sur la pertinence de la descente à l'épreuve à 50m du MF2. En effet les stagiaires comme les IN ont du mal à se positionner. Jo VRIJENS rapporte donc une proposition consistant à réintroduire une descente dans le bleu notée, ce qui semble plutôt convenir à l'assemblée.

Il demande donc à Jean-Pierre VIGNOCCHI de réintégrer cette nouvelle épreuve en profitant des modifications du MFT induites par les travaux du GT qu'il pilote au sujet de la mise en cohérence de la numérotation des groupes et des épreuves entre le GP-N4 et le MF2.

EPI :

Jo VRIJENS rappelle que dès lors que l'on apporte une modification à un matériel, les contraintes EPI ne sont plus respectées. Les responsabilités ne sont donc plus reconnues et les assurances ne peuvent pas jouer.

Par ailleurs, il faut savoir que les fiches de suivi qui sont parfois demandées par les organes de contrôle ne donnent en fait pas lieu à obligation de présentation. Plusieurs cas de contrôles de ce type se sont d'ailleurs présentés sur le terrain, mais à ce jour aucun n'a donné lieu à contravention.

GP et moniteurs « Associés » et « Conventionnés » :

En novembre 2012, nous avons changé les appellations GP et Moniteur « Associé » qui devenaient ambiguës, pour les remplacer par « Associé » d'un côté et « Conventionné » de l'autre.

Jo VRIJENS rappelle à ce sujet que les GP-N4 et Moniteurs « Conventionnés », issus des conventions signées avec certains pays limitrophes, ne peuvent qu'exercer leurs prérogatives d'encadrement avec leurs plongeurs lors de leurs visites sur le territoire français, et en aucun cas ne peuvent accéder aux cursus fédéraux, à l'inverse des GP et Moniteurs « Associés ».

Décision : toutes les cartes de GP-N4 ou de Moniteur « Associé » délivrées par convention avant le 3/11/2012 sont considérées comme « Conventionnés ».

Plongée « Jeunes » :

Jo VRIJENS fait état d'une demande visant à rehausser la limite de la plongée « Jeunes » à 16 ans, autrement dit à pouvoir par exemple délivrer un brevet de Plongeur d'Or à un adolescent de cet âge.

L'ensemble des participants ne voyant pas d'intérêt particulier à cela et considérant qu'il serait dans ce cas préférable de délivrer directement un Niveau 1 dont les compétences sont similaires, cette proposition n'est pas retenue.

IN Stagiaires :

Jo VRIJENS fait état des directives du CDN en la matière : il n'y aura pas de candidatures spécifiques « féminines » en 2017, mais uniquement des candidatures entrant par la filière normale.

Une nouvelle campagne de féminisation aura lieu dans la prochaine olympiade.

Il rappelle par ailleurs que la réunion administrative de 2016 a été avancée au séminaire des IN en novembre 2016 pour cause d'année électorale.

Jean-Noël TRUCCO rappelle que les demandes de candidature pour les IN Stagiaires doivent en principe arriver au plus tard 30 jours avant la réunion, mais informe que cette durée, compte-tenu du rapprochement de l'échéance, sera exceptionnellement ramenée à 15 jours, ainsi d'ailleurs que la durée de réception des candidatures pour le poste de délégué du collège puisque ce dernier doit être élu à ce moment.

Jo VRIJENS informe enfin que le nombre de postes d'IN Stagiaires accordés par le CDN est de 4 pour 2017.

Licences et brevets :

La chute des licences se poursuit, environ 4.000 licences de moins ont été réalisées sur la saison 2016. En ce qui concerne les brevets, il est en revanche encore trop tôt pour se prononcer.

Présidence de la CTN :

Jo VRIJENS indique qu'il ne représentera pas à la Présidence de la CTN en avril 2017 pour une troisième mandature.

Contrairement au Délégué du Collège, les candidatures à la Présidence de la CTN peuvent se déclarer jusqu'au jour de l'AG inclus. Jo VRIJENS invite donc les éventuels candidats, par respect pour tous, à se faire connaître rapidement même s'ils n'en ont pas l'obligation.

4 L'enseignement de la décompression

Jo VRIJENS commente les résultats des travaux du GT que pilote Eric HEBERT et qui ont été communiqués à tous les Présidents de CTR. Il soumet au vote l'ensemble de ces travaux. (voir document en annexe 1)

Vote : Pour : Toutes les CTR présentes et représentées

Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

5 Le Nitrox et le PE12

Jo VRIJENS propose de descendre, conformément à la possibilité offerte par le CDS, l'accès du plongeur Nitrox simple au PE12.

Vote : Pour : Toutes les CTR présentes et représentées

Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

6 Le positionnement du stagiaire DE-JEPS

Compte-tenu des modifications de la filière professionnelle en cours, deux points sont soulevés :

- Le DE-JEPS peut se présenter au MF1. Comme il doit suivre un module « Personnes en Situation de Handicap » dans sa formation, il devient en conséquence EH1 de fait.

En revanche, le stagiaire DE-JEPS ne peut pas demander cette qualification EH1 sauf à être également Initiateur.

Une proposition vise donc à rajouter dans les équivalences le fait que le stagiaire DE-JEPS se voit délivrer de fait un brevet d'Initiateur (sous réserve de prise de licence), afin de lui permettre de pouvoir bénéficier de la qualification EH1 avant d'obtenir son DE-JEPS.

- Une autre demande propose que le DE-JEPS en titre (E4) soit exempté du stage initial MF2.

Un débat s'engage sur ces sujets, qui pour le moment ne peuvent déboucher que sur une réflexion dans la mesure où il faut attendre la mise en place effective de la nouvelle filière professionnelle pour avoir les moyens de prendre des décisions.

7 Calage sur la prise en compte de l'expérience

Patrick LAMERAT présente les réflexions du GT suite au retour d'expérience consécutif à la mise en place de ce projet. Plusieurs ajustements sont abordés et débattus (voir document en annexe 2). Les points qui suivent sont abordés :

1) Modalités d'allègement par l'UC10 ou par le GC4 :

Proposition : Rajouter la phrase au MFT : « Attestation de réalisation de l'UC10 du cursus Initiateur ou du GC4 obtenu avant le 1^{er} janvier 2016 »

Vote : *Contre : Grande Aquitaine*

Abstention : Martinique, Guadeloupe et AURA

Proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées

2) Dans le MFT, partie MF1, figure au niveau de la liste des documents permettant de bénéficier d'allègements et exemptions en vue du MF1 : « Attestation de réalisation de la direction de 10 plongées ».

Proposition : Remplacer la phrase au MFT par : « Attestation de réalisation de la direction de 10 plongées **en milieu naturel (hors fosse)** »

Vote : *Pour : Toutes les CTR présentes et représentées*

Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Une mise au point plus détaillée sera faite après le retour de l'ensemble des CTR lors de la CTN du mois de janvier

3) Dans le MFT, partie MF1, au même endroit figure : « Attestation de réalisation de 20 séances d'enseignement dans l'espace 0-20m à l'issue de l'acquisition de l'UC10, dont au moins 10 en milieu naturel au-delà de 6m, les 2 années précédentes. Cette attestation doit être validée par le DP licencié à la FFESSM **ou** par le Président de club ».

Proposition : Remplacer la phrase au MFT par : « Attestation de réalisation de 20 séances d'enseignement dans l'espace 0-20m à l'issue de l'acquisition de l'UC10, dont au moins 10 en milieu naturel au-delà de 6m, les 2 années précédentes. Cette attestation doit être validée par le DP licencié à la FFESSM **et** par le Président de club » et de mettre les tableaux correspondants en cohérence.

Vote : *Pour : Toutes les CTR présentes et représentées*

Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

8 Les évolutions du MFT

Jo VRIJENS souligne le fait qu'il n'y a jamais eu personne en charge du suivi du MFT. Diverses remarques pertinentes ont été formulées pour proposer des modifications du MFT, mais la crainte est que si elles sont menées à bien par des personnes différentes, cela débouche sur des formulations également différentes, voire sur des incohérences.

Il évoque donc la possibilité de mettre en place un groupe de travail permanent chargé de la simplification et mise à jour de l'MFT, mais précise que compte tenu de l'étendu du chantier, ce projet devra être porté par la future mandature de la CTN.

9 Intervention de François DESPRETS

François DESPRETS présente l'offre de Scubapro qui consiste à proposer aux Instructeurs Nationaux et Régionaux le produit MANTIS 2 (montre ordinateur) à un prix très compétitif, dans l'objectif de promouvoir ce produit ainsi que la marque Scubapro.

10 Questions diverses

Handisub: Proposition visant à offrir l'accès des PESH à la plongée en vêtement étanche

Vote : Pour : Toutes les CTR présentes et représentées

Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Handisub : Proposition d'adaptation du cursus « Jeunes » au cursus Handisub, sous réserve que la formation soit menée par un enseignant qualifié PESH

Vote : Pour : Toutes les CTR présentes et représentées

Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

11 Fin de réunion

Tous les sujets ayant été épuisés, et plus aucune question ne se présentant, Jo VRIJENS met fin à la réunion.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Vignocchi

La prochaine réunion de la Commission Technique Nationale est fixée au :
Samedi 21 janvier 2016 à Marseille au Best Western aéroport de Marignane

Secrétaire de séance
J.P. VIGNOCCHI

Président de la CTN
Jo VRIJENS

